Les médias associatifs dans le viseur du ministère de l'intérieur

**Dans le contexte des États Généraux de l'information lancés par le gouvernement, et les États Généraux de la Presse Indépendante, la Fédération de l'Audiovisuel Participatif alerte sur les atteintes au pluralisme de l'information, et sur les différentes formes d'entraves à la liberté d'association subies par ses membres.**

Les membres de la Fédération portent des médias participatifs qui garantissent la diversité des sources d'information et d'opinions, essentiels au bon fonctionnement de la démocratie et de la liberté d'expression. La Fédération œuvre depuis 1989 à l'appropriation des médias par les citoyen·nes à travers des méthodes d'apprentissage par la pratique où les publics accompagnés développent leur esprit critique vis-à-vis du champ médiatique et y contribuent.

**Aujourd'hui, les membres de la Fédération de l'Audiovisuel Participatif alertent sur le climat de suspicion émanant de l'État et entravant leurs activités.**

Nous avons salué en 2015 la création du Fonds de Soutien aux Médias d'Information Sociale de Proximité (FSMISP) au sein du ministère de la Culture. Depuis 2017, nous avons été appelés à y tenir un rôle lors des commissions d'attribution, nous prenons ce rôle très au sérieux tant il est essentiel pour nous que ce fonds continue de financer le fonctionnement de médias de proximité jouant un rôle d'information sur les territoires. Notre présence est la garantie de l'esprit paritaire des commissions d'attribution de ces subventions et de la pérennité de ce fonds.

Or, en 2023, des irrégularités sont apparues dans le processus d'attribution du FSMISP. En effet, des membres de la Fédération, présents aux commissions d'attribution de juin 2023 du FSMISP, ont constaté l'absence d'instruction du dossier d'un média creusois, Télé Millevaches, membre historique de notre Fédération. Le dossier, pourtant déposé par Télé Millevaches dans les délais et complet, n'apparaissait plus dans les listes des associations demandeuses. La demande n'a donc simplement pas été traitée lors de la commission d'attribution. Nous apprendrons par la suite que deux autres médias limousins, La Trousse corrézienne et IPNS, situés à proximité du plateau de Millevaches ont connu le même sort.

Nous souhaiterions comprendre comment une telle différenciation de traitement est possible au sein d'un état démocratique ? Nous avons posé la question au responsable de la direction générale des médias et des industries culturelles et n'avons à ce jour pas obtenu de réponse.

L'ensemble des médias demandeurs du fonds ont également subi un retard inexpliqué sur l'attribution des subventions, mettant en péril leurs activités. Les résultats de la campagne ont été communiqués en novembre 2023, pour des actions devant être réalisées durant l'année 2023. Ce retard semble être dû à l'intervention du Ministère de l'Intérieur. Télé Millevaches n'était pas dans la liste des médias subventionnés au moment de la réception des notifications et s'est vu refuser d'autres subventions de l'État en 2023 (Fonds de Développement pour la Vie Associative, projets financés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles…) accusant une baisse de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Les médias concernés ont entamé un recours en justice.

Fin décembre 2023, coup de théâtre ! Les fonds sont finalement alloués aux trois médias limousins dans le cadre d'un avenant. C'est une bonne nouvelle pour cette année mais des doutes persistent pour la suite.

**Des attaques contre les médias et le droit à l'information se multiplient.**

Un autre membre de la FAP, Canal Ti Zef, s'est vu refuser, comme trois autres associations du Finistère, l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) sur décision du préfet du Finistère, et ceci bien qu'une commission ad-hoc l'avait

pourtant approuvée auparavant. Canal Ti Zef y voit une sanction politique liée à ses activités auprès de l'Avenir, un squat culturel brestois expulsé en 2023.

Dans le contexte de l'application de la loi contre le séparatisme, et du Contrat d'Engagement Républicain, nous nous inquiétons de la multiplication des atteintes à la liberté d'association, au principe de démocratie et à la liberté d'information et d'expression. Ces attaques, aux formes multiples, constituent une grave menace pour la démocratie et l'État de droit.

**Ces situations locales qui semblent arbitraires interrogent quant au rôle de l' État censé garantir le pluralisme, la diversité et l'indépendance des médias. Ces médias comme d'autres associations participent pourtant activement de l'intérêt général et de la vie démocratique.**

Contact presse :

Dominique Fleurat

audiovisuel.participatif@gmail.com

www.audiovisuel-participatif.org